



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

A 1

Question écrite n° 93565

## Texte de la question

M. Mathieu Hanotin interroge Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur la question de la traversée de Saint-Denis par l'Autoroute A1. Axe majeur de communication entre d'une part Paris et l'aire métropolitaine et d'autre part l'aéroport de Roissy et le nord de l'Europe, l'autoroute A1 souffre d'une très mauvaise insertion urbaine en traversant la commune de Saint-Denis puisqu'elle est à l'origine d'une très forte pollution de l'air respiré à ses abords par les Dyonisiens et une forte source de nuisance sonore. Dans le cadre de la nécessaire modernisation de cet axe, il conviendrait d'étudier l'hypothèse de son enfouissement entre le secteur du Stade de France et le parc Georges-Valbon afin de réduire les nuisances générées par l'A1 mais également de remédier aux coupures urbaines fortes induites par cet axe. Ce projet prendrait d'autant plus d'intérêt s'il pouvait figurer dans le cadre du projet français d'accueil des Jeux olympiques de 2024 car à la fois bénéfique aux habitants de Saint-Denis et des villes limitrophes, mais aussi à l'attractivité de notre territoire. Aussi, il souhaiterait savoir quelles suites elle entend donner à ce projet d'enfouissement de l'autoroute A1.

## Texte de la réponse

Conscient des attentes des élus, des usagers et des riverains de l'autoroute A1, le Gouvernement porte une attention toute particulière à l'amélioration environnementale des territoires au Nord de l'Île-de-France. À ce titre, le contrat de développement territorial (CDT) 2014/2030 sur le territoire de Plaine Commune, élaboré dans la perspective du déploiement du Grand Paris Express, intègre des actions pour améliorer les infrastructures autoroutières existantes. Il vise également à favoriser la nécessaire insertion urbaine des autoroutes, tout en luttant contre les nuisances subies. L'importance de ce sujet et la convergence de vue des acteurs a permis d'inscrire les études relatives aux deux actions du CDT relatives au réseau routier national dans le contrat de plan État-région (CPER) 2015-2020, actions regroupées dans « l'opération de réaménagement du carrefour Pleyel à Saint-Denis sur l'A86 » du CPER et incluant également la suppression des bretelles de la Porte de Paris sur l'A1. Les études entre la direction des routes Île-de-France et la direction générale des services techniques (DGST) de la communauté d'agglomération de Plaine Commune, pour la conduite des études d'insertion environnementales, ont été engagées, après un premier échange de cadrage entre ces directions en janvier 2015. Ainsi, le cahier des charges de cette étude est en cours de mise au point entre les différents partenaires sous l'égide de la DGST de Plaine commune.

## Données clés

**Auteur :** [M. Mathieu Hanotin](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93565

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Environnement, énergie et mer

**Ministère attributaire :** Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 février 2016](#), page 1518

**Réponse publiée au JO le :** [30 août 2016](#), page 7820